

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le vendredi 9 mai 2014, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance le mardi 15 Mai 2014 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h 30*).

Présents : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, M. PERROT, Mme HURIEZ, , Mme MOUREY, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, M. RIONDET, Mme HAMMA, Mme BAUSTIER, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, Mme MARIE, M. JADOT, M. CARBRIAND, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, M. SALVI, M. GONNOT, Mme BENAILI.

Absents représentés : Mme BOURG représentée par M.MOREAU, Mr LEFFRAY représenté par M.REDA, Mme MOUTTE représentée par S.CLERC, M. BERTHAULT représenté par Mme BENAILI.

Absent non représenté : M. GODRON.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	28
Votants	32

- Secrétaire de séance : Mme FALGUIERES Virginie -

Points divers

En introduction, **M. le Maire** procède à l'appel des présents.

Ensuite, **M. le Maire** présente les dossiers retirés de l'ordre du jour du Conseil Municipal:

➤ Retrait de la délibération n°6 relative à la liste des contribuables susceptibles d'être désignés pour siéger comme commissaire au sein de la commission communale des impôts directs suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Après L'intervention de M. Le Maire M. Claude Moreau prend la parole :

« Création d'un groupe majoritaire municipal.

A la demande de Monsieur le Maire, nous allons constituer un groupe majoritaire qui portera le nom « **OSONS L'AVENIR** ».

Pour cela, je vais appeler chacun des conseillers auxquels il est proposé de faire partie de ce groupe. Cet appel est fait dans l'ordre de la liste élue le 23 mars 2014.

- Monsieur Robin REDA
- Madame Isabelle GUINOT-MICHELET
- Monsieur Claude MOREAU
- Madame Chantal POMMEREAU
- Monsieur Jean-Louis RIONDET
- Madame Bénédicte HURIEZ
- Monsieur Michel PERRIMOND
- Madame Nathalie MOUREY
- Monsieur Francis SAINT-PIERRE
- Madame Virginie FALGUIERES
- Monsieur Quentin DEZETTER
- Madame Aurélia MARIE
- Monsieur Jack PERROT
- Madame Josette ERFAN

- Monsieur David LEFFRAY
- Madame Amandine BAUSTIER
- Monsieur Filipe MONTEIRO
- Madame Arlette ROZENBERG
- Monsieur Yoan JADOT
- Madame Christine BOURG
- Madame Michaela CATULESCO
- Monsieur Jacques GODRON
- Madame Fatiha HAMMA
- Monsieur Pascal GOMEZ
- Madame Chantal GUIBLIN

Aucune intervention de conseillers nommés n'ayant lieu, le groupe « OSONS L'AVENIR » est officiellement constitué. Monsieur CHAUFOUR prend la parole pour demander si ce groupe aura un espace d'expression dans le bulletin Municipal en précisant que la majorité précédente n'en disposait pas.

Claude MOREAU a répondu qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet et redonne la parole à Monsieur le Maire. Celui-ci précise que Claude MOREAU sera le porte-parole de ce groupe, puis répond à Monsieur CHAUFOUR. »

Mme Benaili intervient pour demander l'enregistrement du conseil municipal afin de traduire le plus fidèlement possible les débats pendant sa séance. Elle souhaite que ses interventions soient citées au procès verbal même si la teneur des propos n'a pas été adressée par écrit.

M. Le Maire répond que le conseil municipal est enregistré en cas de reprise importante des propos, mais précise que ce n'est pas la vocation du service de la Direction Générale des Services d'avoir à retranscrire toutes les interventions ; et si les élus souhaitent une reproduction fidèle à leurs interventions ; un enregistrement personnel est possible avec les moyens technologiques actuels. Je préfère maintenir le fonctionnement actuel à savoir la transmission écrite des interventions.

M. Gonnot demande si la transmission écrite des interventions est appliquée à tous les élus ?

M. Le Maire confirme l'utilisation de cette règle pour tous les élus sans exception, y compris lui-même.

Mme Clerc souscrit aux dires de Mme Benaili à savoir la retranscription des interventions par le service de la Direction Générale des Services et demande le retrait du paragraphe se situant à la page 22 du procès verbal du 15 avril 2014 à partir de « contrairementà coût 15 000,00 € » .

M. Le Maire exprime son accord pour le retrait.

M. Chaufour annonce qu'il ne peut pas approuver le procès verbal et demande le retrait des interventions page 3 du dit procès à partir de « intervention de M. Chaufour : il peut le réitérer aujourd'hui au conseil , mais....jusqu'à l'intervention de M. Le Maire : en fait,.... »

M. Le Maire annonce le retrait de ce passage du procès verbal et acte la directive de transmettre toute intervention par écrit au service de la Direction Générale des Services afin de pallier aux erreurs éventuelles.

a) Approbation du Procès-verbal après amendements de la séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2014.
Le procès verbal est approuvé à LA MAJORITE (24 Voix POUR, et 8 ABSTENTIONS),

b) Décisions prises par le Maire (du 26 mars au 23 Avril 2014) :

Date	Objet	Montant €	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
28/03/2014	RESILIATION de la convention d'occupation d'un logement de catégorie T4 sis au 5 de la rue Petit à Juvisy (collectif Jaurès) signée par une décision du Maire en date du 19 août 2013 avec effet au 1er septembre 2013 (Effet au 28 mars 2014)	-	07/05/2014	DRM	Le Maire
11/04/2014	Convention passée avec le Centre Kapla pour l'animation d'ateliers dans le cadre d'un projet pédagogique destiné aux élèves de l'école maternelle Jean Jaurès sur l'année 2014	932,00	17/04/2014	EDUCATION	Le Maire
18/04/2014	Convention pour une intervention lors de la journée pédagogique le 16 mai 2014 - Maison de la Petite Enfance	700,00	24/04/2014	PETITE ENFANCE	Le Maire
18/04/2014	Convention pour l'organisation d'un spectacle le 12 juin 2014 - Parc de la Mairie	555,00	24/04/2014	PETITE ENFANCE	Le Maire
18/04/2014	Marché n° 2013/009 J Travaux de réhabilitation du parc des grottes - Maçonnerie historique	15 761,15	05/05/2014	STE	Le Maire
18/04/2014	Marché n° 2013/002 J Travaux de réhabilitation du parc des grottes. Lot 2 Espaces verts / Aménagements paysagers	79,42	05/05/2014	STE	Le Maire
23/04/2014	Marché n° 2013/002 J Travaux de réhabilitation du parc des grottes. Lot 1 : Réfection hydraulique et travaux hydrauliques.	6 539,00	05/05/2014	STE	Le Maire

Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions du maire.

Direction Générale des Services

1) Renouvellement de la Commission Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL).

M. Le Maire annonce que conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, il appartient à la Ville de Juvisy de disposer d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les services exploités en régie ou les services confiés à des tiers par une convention de délégation de service public.

Le règlement intérieur de cette commission proposé prévoit notamment que cette commission se réunit au moins une fois par an, que toute personne avec voix consultative peut être entendue sur proposition de Monsieur le Maire et fixe à 10 membres la composition de cette commission en dehors de Monsieur le Maire ou de son représentant.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal d'élire sur la base du règlement intérieur cité :

- 5 (cinq) membres du Conseil municipal élus en son sein selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, (dont 4 membres au titre de la majorité municipale et 1 membre au titre de l'opposition municipale, candidatures à remettre lors de la séance).

Propositions :

Pour la majorité municipale

- . GUINOT-MICHELET I.
- . POMMEREAU C.
- . DEZETTER Q.
- . BAUSTIER A.

Pour l'opposition municipale

- . Un poste à pourvoir

- 5 (cinq) membres d'associations notamment locales désignés par le Conseil Municipal.

Propositions :

- . Fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP (dont parmi eux au moins un membre du comité d'usagers du post et périscolaire.
- . APEED « Association des Parents d'élèves de l'Ecole Dolto »
- . L'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)
- . L'Association Juvisy-Basket.

Après approbation des nouveaux statuts, le vote est procédé à bulletin secret à la lecture de la liste de candidats remise à Monsieur le Maire étant précisé que les représentants désignés par la suite par les associations locales seront nommés par arrêté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

à la MAJORITE (31 Voix POUR, et 1 ABSTENTION)

ADOpte le nouveau règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

à la MAJORITE (31 Voix POUR, et 1 ABSTENTION)

DECLARE ELUS :

- Mme GUINOT-MICHELET Isabelle (majorité)
- Mme POMMEREAU Chantal (majorité)
- M. DEZETTER Quentin (majorité)
- Mme BAUSTIER Amandine (majorité)
- Mme BENAILI Mounia (opposition)

Membres de la Commission Consultative des Service Publics Locaux

DESIGNE les 5 membres d'associations locales, à savoir :

à la Majorité (29 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS)

- Fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP (dont parmi eux au moins un membre du comité d'usagers du post et périscolaire).
- APEED « Association des Parents d'élèves de l'Ecole Dolto »
- L'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)

à la Majorité (26 Voix POUR et 6 ABSTENTIONS)

- L'Association Juvisy-Basket

DIT que, dès que les associations, fédérations et instances concernées auront désigné leurs représentants, ceux-ci seront nommés par arrêté.

2) Modification de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les Syndicats, associations et organismes divers suite au renouvellement du Conseil municipal (Représentants association Juvisy-Thale).

M. Le Maire explique que par délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014, il a été désigné 5 membres pour représenter la Ville au sein de l'Association de Jumelage « Juvisy – Thale » alors que les derniers statuts prévoient la désignation de 4 membres dont le Maire membre de droit.

Il convient donc de délibérer en substitution de la désignation des membres désignés lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril dernier.

Propositions :

M le Maire membre de droit,
ERFAN J.
BOURG C.
CHAUFOR E.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DIT qu'il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de l'Association de Jumelage « Juvisy-Thale » en substitution des membres désignés lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014.

DESIGNE :

- M. le Maire, membre de droit,
- Mme ERFAN Josette
- Mme BOURG Christine
- M. CHAUFOR Etienne

3) Abrogation de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 et élection des membres de la Commission d'Appel d'offres suite au renouvellement du Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal il a été procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres suite au renouvellement du Conseil Municipal et que par courrier du contrôle de légalité en date du 2 mai 2014 il a été signifié à la commune que la désignation des membres de la CAO en date du 15 avril 2014 n'est pas conforme et qu'il convient, par conséquent, de procéder à une nouvelle élection de ceux-ci, sachant qu'il convient de voter séparément pour chaque liste, puis en fonction des résultats procéder à la proclamation des résultats.

Le vote est procédé à bulletin secret à la lecture de la liste de candidats remise à Monsieur le Maire des candidats titulaires et des candidats suppléants sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

La commission se compose ainsi de Monsieur le Maire, membre de droit, des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé de constituer une seule liste d'union regroupant des élus de la majorité « Pour Juvisy, Osons l'avenir » et des élus d'oppositions « Juvisy, avançons ensemble » et « Place aux Juvisiennes et Juvisiens, appelée liste « d'union majorité et oppositions » ; à savoir :

Membres titulaires :

- M.PERROT Jack (Majorité)
- M.LEFFRAY David (Majorité)
- M.PERRIMOND Michel (Majorité)
- Mme MARIE Aurélia (Majorité)
- M.CHAUFOUR Etienne (Opposition)

Membres suppléants :

- M.MOREAU Claude (Majorité)
- Mme POMMEREAU Chantal (Majorité)
- M.SAINT-PIERRRE Francis (Majorité)
- Mme HURIEZ Bénédicte (Majorité)
- Mme CLERC Sylvie (Opposition)

Monsieur Jérôme CARBRIAND fait part de sa candidature sans présentation de membre suppléant

M. le Maire rappelle que les listes présentées pour la Commission d'appel d'offres, doivent émaner des listes présentées lors des élections municipales.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par vote au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle et après dépouillement :

DECLARE la liste « d'union majorité et oppositions » élue par 28 Voix POUR et 4 CONTRE, à savoir,

SONT ELUS :

Membres titulaires :

- M.PERROT Jack (Majorité)
- M.LEFFRAY David (Majorité)
- M.PERRIMOND Michel (Majorité)
- Mme MARIE Aurélia (Majorité)
- M.CHAUFOUR Etienne (Opposition)

Membres suppléants :

- M.MOREAU Claude (Majorité)
- Mme POMMEREAU Chantal (Majorité)
- M.SAINT-PIERRRE Francis (Majorité)
- Mme HURIEZ Bénédicte (Majorité)
- Mme CLERC Sylvie (Opposition)

Membres de la Commission d'Appel d'Offres.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du même objet en date du 15 avril 2014.

Ressources Humaines

4) Modification n° 3 du tableau des effectifs.

M. Perrimond indique que les créations de postes proposées dans la délibération ci-jointe correspondent à des mises au stage et nomination par promotion interne.

Pour les agents titulaires :

- 1 poste de Rédacteur : Nomination par promotion interne
- 2 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe : Mise au stage de l'électricien et un agent polyvalent à la Crèche Multi-Accueil 60 berceaux.
- 1 poste d'agent social : Mise au stage d'un travailleur social
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe : Mise au stage suite à la réussite à concours d'une auxiliaire de puériculture de la Crèche Multi-Accueil 60.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme présenté ci-dessous,

POUR LES AGENTS TITULAIRES

Ouverture des postes suivants :

- 1 poste de Rédacteur territorial à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2014.
Filière : Administratif
Cadre d'emplois : Rédacteur territorial
Grade : Rédacteur territorial
- Ancien effectif : 8
- Nouvel effectif : 9 Promotion interne.
- 2 postes d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2014.
Filière : Technique
Cadre d'emplois : Adjoint technique territorial
Grade : Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 76
- Nouvel effectif : 78 Mise au stage.
- 1 poste d'Agent social territorial de 2^{ème} classe temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2014.
Filière : Médico-sociale
Cadre d'emplois : Agent social territorial
Grade : Agent social territorial de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1 Mise au stage.
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture territorial de 1^{ère} classe temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2014.
Filière : Médico-sociale
Cadre d'emplois : Auxiliaire de puériculture territoriale
Grade : Auxiliaire de puériculture territoriale de 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 12
- Nouvel effectif : 13 Mise au stage.

ARRETE le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	330	239,80	234,25
Effectifs non permanents	91	59	39,70

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

Service Education

5) Adoption du Règlement de fonctionnement pour l'organisation des Centres de Vacances – Eté 2014.

Mme Pommereau précise que pour permettre le départ en centres de vacances d'environ 150 enfants et/ou jeunes, la Ville organise un marché public à procédure adaptée.

Une fois les candidats retenus et notifiés, la Ville assure le relais vers les familles, de la pré-inscription jusqu'au retour du jeune.

En conséquence, il est nécessaire de formaliser le lien entre la Ville et les parents pour l'organisation des séjours en centres de vacances sous la forme d'un règlement de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

ADOpte le règlement de fonctionnement pour l'organisation des centres de vacances Eté 2014.

Service Relations internationales.

6) Convention d'assistance technique entre le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval et la Commune de Juvisy-sur-Orge concernant la coopération décentralisée de Juvisy-sur-Orge avec la commune urbaine de Tillabéri (Niger) de 2014 à 2017

Mme J. Erfan précise que dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Commune Urbaine de Tillabéri, des actions « d'appui au développement des services urbains » sont menées notamment dans les domaines d'accès à l'eau, à l'assainissement, de la maîtrise du ruissellement et de la lutte contre l'érosion. Ces projets sont d'une certaine complexité technique. Compte tenu du fait que le SIVOA est spécialisé dans ces domaines et dispose d'agents qualifiés et que la dernière convention de partenariat entre le SIVOA et la commune de Juvisy-sur-Orge est arrivée à terme le 31 décembre 2013, la Ville de Juvisy sur Orge propose de signer une nouvelle convention avec le SIVOA.

La convention a pour objectif d'officialiser les rôles, responsabilités et engagements de chacune des parties.

La convention

- rappelle les principes généraux à savoir :
 1. l'assistance du maître d'ouvrage, à savoir la ville de Juvisy, dans la définition technique du programme et le suivi de sa réalisation,
 2. l'octroi du temps d'un agent référent du SIVOA en fonction de son plan de charge,
 3. l'assurance que la commune de Juvisy finance le programme.
- fixe le contenu de la mission d'assistance du SIVOA à savoir une assistance :
 1. dans la définition technique du programme,
 2. dans la rédaction des cahiers des charges du programme et des dossiers de demandes de subventions afférents,
 3. dans le choix des partenaires techniques
 4. au suivi de la bonne exécution du programme jusqu'au parfait achèvement
 5. au suivi de son évaluation.
- fixe la durée de la mission (maximum 3 ans après signature de la convention) et la rémunération du syndicat (gratuité).

Afin de faciliter la réalisation de nos actions de coopération décentralisée avec Tillabéri dans les domaines d'accès à l'eau, à l'assainissement, de la maîtrise du ruissellement et de la lutte contre l'érosion, il est proposé d'autoriser le Maire de Juvisy à signer la convention avec le SIVOA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE de conventionner avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval au titre du partenariat technique entre les deux collectivités dans le cadre du programme de coopération décentralisée du Syndicat et des projets « Appui au développement des services urbains » que la Commune s'engage à réaliser à Tillabéri.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que cette convention est signée pour une durée de trois ans maximum.



Informations diverses

Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne : Présentation du rapport d'activités de l'année 2013.

M. Le Maire informe qu'en application de l'Article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été remis à l'appui de cette note à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité de l'exercice 2013 de la Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne ».



La séance est levée à 22 h 15.



Le Maire,

Robin REDA

